



PÈRE HECTOR TESSIER, c.s.v.

SAINT-VIATEUR *D'OUTREMONT*

PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANCO-ONTARIENNE
D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE



1954

PRESBYTERE SAINT-VIATEUR
183, AVENUE BLOOMFIELD • OUTREMONT



REPT. OF THE
COMMISSIONERS

PROPERTY OF THE
BUREAU OF LANDS
AND MINES



Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger,
archevêque de Montréal.



Montréal, le 28 mars 1954.

Mon très cher Père Curé,

La paroisse Saint-Viateur d'Outremont a célébré dans la jubilation et la ferveur ses noces d'or. Et de même que les laves brûlantes d'un volcan se transforment, par le refroidissement, en des réserves de marbres précieux, ainsi cette histoire de la paroisse gardera le souvenir des cinquante années de vie chrétienne que les feux des fêtes jubilaires illuminaient, comme la dernière flamme du volcan qui s'éteint revêt ses flancs d'ocres et d'ors.

La paroisse Saint-Viateur d'Outremont s'identifie avec le développement de ce quartier de la grande Métropole. La vie paisible de ce quartier résidentiel peut induire les visiteurs, qui traversent ses rues, à penser que ses habitants sont des « rentiers » qui ont perdu contact avec les réalités du monde. Quelle erreur grossière ! La vie de nos « ultramontains » est intense. Ces hommes, qui portent de lourdes responsabilités dans tous les champs de l'activité humaine, ont choisi cette oasis de paix afin de pouvoir mieux « penser » leurs problèmes et aussi dans le but très louable de consacrer à leurs devoirs familiaux quelques heures de la journée.

Ces hommes sont aussi des chrétiens et ils connaissent les obligations que leur impose leur titre d'enfants de Dieu et de l'Eglise. Aussi le dimanche, chez eux, est-il consacré au culte du Seigneur.

La générosité des paroissiens d'Outremont en faveur de nos œuvres diocésaines est légendaire. Aussi j'étais heureux de pouvoir leur exprimer ma reconnaissance en prenant part à vos fêtes.

Mon cher Père, la communauté des Clercs de Saint-Viateur n'est pas étrangère à ce climat de chrétienté. Vos prédécesseurs et vous-même, secondés par de dévoués collaborateurs, avez contribué à entretenir dans les âmes la lumière de la foi et le feu de la charité.

Que le Seigneur soit votre récompense et que sa bénédiction féconde les champs mystiques où germeront, durant un autre cinquantenaire, des fruits de sainteté à la plus grande gloire de Dieu et de son Eglise.

Veillez agréer, mon cher Père, l'expression de mes sentiments respectueux et soyez assuré de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

+ Paul Michel Cardinal Lejeb

Archevêque de Montréal.

*Révérénd Père Wilfrid Senécal, c.s.v., curé
Presbytère Saint-Viateur
Outremont, P.Q.*

P R E F A C E

Le comité des fêtes du cinquantenaire de la paroisse Saint-Viateur d'Outremont avait demandé, dès ses premières réunions, en 1951, un souvenir durable qui prolongerait la mémoire des manifestations de 1952. Il s'arrêta au choix d'une « notice historique » qui ferait revivre les cinquante années de la vie paroissiale et qui paraîtrait quelques jours avant les fêtes d'octobre 1952. Dans un arbre qui grandit, la force est dans la racine.

Je fus commissionné de chercher et de trouver un homme de bonne volonté capable de rédiger cette histoire-souvenir pendant les onze mois qui précédaient encore l'anniversaire du cinquantenaire. Le révérend père Hector Tessier, Clerc de Saint-Viateur et professeur au scolasticat de Joliette, acquiesça, malgré sa besogne, à ma requête.

J'avais compté, dans mon peu de connaissances des lois et des travaux de l'histoire, que la « notice historique » serait prête à la date choisie par le comité. Je m'aperçus, avec les mois qui fuyaient rapidement, que notre petite histoire ne serait point ouverte à temps. Il fallait compter, du côté des excuses à ce retard, la tâche quotidienne, les recherches et le choix des documents, l'agencement des matériaux, le travail de rédaction. Toutes excuses qui n'étaient pas sans fondement !

Les fêtes du cinquantenaire de la paroisse furent célébrées

en octobre 1952 et le révérend père Tessier poursuivait son œuvre inachevée. Elle n'est publiée qu'aujourd'hui, presque après deux années d'attente.

Cet ouvrage n'est pas une « notice historique » mais un livre d'histoire. Il faut louer, je crois, chez l'auteur, surtout les produits de sa chasse aux documents, qui lui a coûté de multiples démarches. Il a tout vu et tout recueilli ce qui se trouvait dans les histoires, les revues, les journaux, les dépôts des archives municipales et ceux des maisons religieuses, les Statuts de la Province de Québec, les correspondances privées, les collections personnelles de documents. Il a même interrogé des témoins du passé, qui vivent encore, et enregistré leurs témoignages.

Heureux l'historien qui, à travers « l'inextricable forêt des documents », découvre nombreuses des pièces utilisables ! Comment résister à la tentation de s'en servir même s'il faut étendre les limites de son sujet ? En fait, ne disait-on pas, il y a encore peu d'années : « La paroisse Saint-Viateur, c'est Outremont ! » Et l'auteur a élargi son sujet. Il étudie la préhistoire, la Côte Sainte-Catherine, la municipalité de la Paroisse de Montréal dont se détache celle d'Outremont, et il raconte, ensuite, l'histoire religieuse de la paroisse Saint-Viateur, à laquelle il manque une page consacrée aux écoles.

C'est la richesse de la documentation qui donne son poids à l'œuvre du révérend père Tessier. Si la population de notre paroisse se voit en partie aveuglée, dans certains chapitres, par l'éclat de cette richesse, les historiens et les savants de partout, eux, s'en délecteront. Tous trouveront, en tout cas, sur Outremont et la paroisse Saint-Viateur, ce que les documents actuels peuvent fournir de vérité.

L'auteur se défend d'être celui qui élève à Outremont un monument plus durable que l'airain: il ne se croit qu'un précurseur qui apporte les pierres qu'il a trouvées et qui seront utiles, plus tard, à la composition de cette œuvre maîtresse. Il a peut-être raison. Cependant il reste que cet auteur du monument futur constatera, avec joie, que l'apport du révérend père Hector Tessier a la résistance et la valeur du diamant.

Le curé de Saint-Viateur d'Outremont,

Père Wilfrid Senécal, c.s.v.

Outremont,

En ce grand jour de Pâques

de l'an de grâce 1954

INTRODUCTION

Il y a plus de deux ans déjà, soit en novembre 1951, le curé de la paroisse Saint-Viateur d'Outremont, le P. Wilfrid Senécal, c.s.v., me demandait de rédiger l'historique de sa paroisse en vue des fêtes jubilaires qu'il se proposait d'organiser pour le mois d'octobre de l'année suivante. Je savais que l'illustre Leibniz lui-même ne dédaignait pas de se reposer de ses abstraites méditations sur la mathématique et la théodicée en se livrant au déchiffrement des vieilles chartes et des vieilles chroniques de l'Allemagne impériale, ce qui, selon son propre aveu, lui fournissait souvent l'occasion d'éprouver la « volupté d'apprendre des choses singulières » (MARC BLOCH, Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien, Introduction, p. XI). Je n'ignorais pas non plus qu'était enfouie, quelque part dans mon armoire, une licence ès sciences médiévales, laquelle pourrait à l'occasion servir à me protéger contre les attaques éventuelles des professionnels de l'histoire, qui, mis au courant de la spécialité à laquelle je consacre le plus clair de mes efforts depuis d'assez nombreuses années, seraient peut-être tentés de m'accuser de pousser l'intrusion jusqu'à oser jeter la faux en la moisson d'autrui et de me rappeler charitablement ou malicieusement le proverbe fameux : chacun son métier, les vaches seront bien gardées... J'embrassai donc le

projet du P. Senécal avec empressement et, je dois le confesser ici, non sans un brin d'ardeur prime-sautière. Sans m'arrêter un seul instant à penser que celui qui trop embrasse mal étreint, je me mis à consacrer la majeure partie de mes loisirs à la composition de la présente monographie paroissiale.

Plus approchait la date où la paroisse devait célébrer ses gloires mi-séculaires, plus le curé se faisait inquiet et impatient, plus il cherchait à s'enquérir — affaire de m'éperonner ou de me poursuivre l'épée dans les reins — si mon travail toucherait bientôt à sa fin. Ses questions embêtantes, je me contentais ordinairement, pour ne pas ajouter aux tracassés inhérents à la préparation d'un jubilé, de les éluder au moyen de toussoteries embarrassées ou de réponses évasivement soporatives. Mais l'heure finit par sonner où il fallut jouer mon va-tout et annoncer sans ambages au curé de la paroisse Saint-Viateur d'Outremont, au risque de le désappointer, qu'il était bien vain d'espérer que l'histoire de sa paroisse irait assez tôt sous presse pour être distribuée à ses paroissiens avant la célébration du cinquantenaire.

Ce livre qui, disait-on, en se basant sur certaines annonces prématurées, était censé paraître avant la célébration du 50^e anniversaire de la paroisse, auquel il devait servir d'accompagnement, ne sera donc publié qu'en écho à cette fête.

Les connaisseurs ne s'étonneront pas de ce retard, car ils n'ont pas coutume de vous lancer à la volée le qualificatif de traînard. Ils savent trop par expérience personnelle que cela ne se jette pas dans le moule, comme on dit. Ce ne sont pas eux qui éprouvent le plus de difficulté à se représenter le nombre incalculable de courses, de fouilles, de manipulations, de vérifi-

calions, de confrontations et d'harmonisations qu'occasionne et nécessite invariablement la composition d'un ouvrage historique. Quant aux profanes qui n'ont jamais fait gémir la presse, ils seront peut-être moins prompts à me juger avec une sévérité excessive quand ils apprendront que le projet d'écrire l'histoire de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges, en vue du cinquantenaire qui devait se célébrer en 1951, a été lancé « dès 1940 » (Notre-Dame-des-Neiges, p. 13).

A vrai dire, il y a telle sorte de monographie paroissiale qu'il est assez aisé d'écrire en vitesse et carré dans son fauteuil. « Bien des livres, écrit l'éminent historien Louis Halphen, que leurs auteurs déclarent historiques, sans qu'ils aient grand'chose de commun avec la véritable histoire, tendent à créer une confusion, dont celle-ci n'est pas responsable, mais qui jettent sur elle un fâcheux discrédit. » (Cf. Introduction à l'Histoire, 2e édition, p. 6). Parmi ces livres pseudo-historiques, figurent en première place les monographies paroissiales dont le mobile avoué ou caché consiste à « intéresser » et à « édifier » les « paroissiens ». Trop de gens, hélas, même de nos jours, n'ont pas réussi encore à s'affranchir d'une conception aussi superficielle, arriérée et fautive de la monographie paroissiale !

Ce n'est pas cette conception qui a présidé à la rédaction de la monographie que je présente aujourd'hui au public. Au lieu de me laisser tirer à hue ou à dia en me pliant aux caprices du premier venu, je me suis efforcé d'aménager l'économie de cet ouvrage le plus conformément possible aux règles édictées en connaissance de cause par les experts. Soit dit par parenthèse, le lecteur pressé qui désirerait avoir une bonne idée de la façon dont doit se composer une mo-

nographie paroissiale pourrait avantageusement prendre connaissance d'une étude de l'abbé Ivanhoë Caron, M.S.R.C., intitulée *Les Monographies*, leur rôle, leur caractère, et parue dans *Semaine d'Histoire du Canada*, 1^{re} session tenue en 1925, *compte rendu et mémoires*, 1926, p. 252-72.

J'ai en premier lieu visé à élargir et à approfondir mon sujet. J'en ai d'abord élargi les perspectives en l'étudiant non seulement sous son aspect religieux, mais aussi sous son aspect civil. Les plans suggérés par l'abbé Caron, à la fin de sa dissertation, comportent cette amplification, qu'il a d'ailleurs eu soin de justifier auparavant (p. 253 et p. 256-57) dans les termes suivants : « Les monographies de paroisses... constituent donc une source précieuse de documents. C'est en les analysant qu'on construit la grande histoire... Ces monographies particulières seront de plus d'une grande utilité au futur historien de l'Église canadienne. L'histoire religieuse et l'histoire profane se confondent à nos origines, et on ne peut écrire l'une sans écrire l'autre... [L']union si intime du prêtre et du défricheur a persévéré jusqu'à nos jours. Nos histoires de paroisse n'offrent pas de pages plus belles, ni de plus touchantes que celles qui décrivent cette union, souvent c'est ce qui en forme toute la trame. »

J'ai eu soin aussi d'approfondir mon sujet, c'est-à-dire que j'ai essayé de creuser jusqu'au roc pour en asseoir solidement les fondations. Les philosophes ne prétendent-ils pas que c'est en regardant attentivement sortir un être de ses premiers germes qu'on en scrute au mieux la nature? Celui-là prouverait qu'il a un esprit superficiel et simpliste qui, après avoir à peine feuilleté ou survolé ce livre, affirmerait que les chapitres qui y

ont trait aux origines préhistoriques d'Outremont et de la paroisse Saint-Viateur d'Outremont ne sont que de pures remontrées au déluge.

J'ai en outre constamment tâché d'être véridique. Trop de gens se figurent encore que la loi primordiale et fondamentale de l'histoire est la discrétion, laquelle aurait pour office de veiller soigneusement à effacer avec une éponge tous les traits d'ombre caractéristiques, de façon à laisser croire que les hommes de jadis étaient tous des géants de la sainteté ou du moins des petits saints menant une existence idyllique dans « un Eden d'avant le premier péché » (CHANOINE LIONEL GROULX, Histoire du Canada Français, t. 1, p. 101). La première loi de l'histoire n'est pas la discrétion, mais la vérité.

La vérité est la loi fondamentale non seulement de l'histoire profane, mais aussi de cette science sacrée qu'est l'histoire ecclésiastique. Cela, Léon XIII l'a affirmé avec autorité au moins à deux reprises. Voici en effet ce qui se lit dans son bref Saepenumero considerantes, du 18 août 1883, sur les études historiques : « Il faut énergiquement s'efforcer de réfuter les mensonges et les faussetés, en recourant aux sources; ayant surtout présent à l'esprit, que la première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir; la seconde, de ne pas craindre de dire vrai; en outre, que l'historien ne prête au soupçon ni de flatterie, ni d'animosité. » Revenant sur la question, seize ans plus tard, soit le 8 septembre 1899, dans une lettre encyclique adressée aux archevêques, évêques et au clergé de France, Léon XIII ne craignait pas d'écrire ce qui suit : « L'historien de l'Église sera d'autant plus fort pour faire ressortir son origine divine, supérieure à tout concept d'ordre purement

terrestre et naturel, qu'il aura été plus loyal à ne rien dissimuler des épreuves que les fautes de ses enfants, et parfois même de ses ministres, ont fait subir à cette Épouse du Christ dans le cours des siècles. Étudiée de cette façon, l'histoire de l'Église, à elle toute seule, constitue une magnifique et concluante démonstration de la vérité et de la divinité du christianisme. »

Ces directives pontificales valent pour la rédaction des monographies paroissiales comme pour celle de l'histoire ecclésiastique universelle, toutes proportions gardées.

Or une histoire ne peut pas être véridique si elle n'est pas documentée. L'historien ne doit donc pas craindre, avant de la rédiger, de s'enfoncer dans « l'inextricable forêt des documents », ainsi que s'exprimait Pie XII, au cours d'un discours adressé aux membres d'un congrès réuni pour le VIII^e centenaire du Décret de Gratien. (Cf. la Documentation catholique, t. 49, 1952, p. 640). Il ne peut se soustraire à cette tâche, même si elle est de nature à lui causer autant de vertige qu'en éprouvait Michelet « devant le mystère empilé des Archives Nationales ». (Cf. Revue dominicaine, avril 1952).

Non seulement l'historien doit-il préalablement faire provision de renseignements puisés aux sources, mais il doit aussi, en rédigeant ensuite son histoire, constamment faire montre des sources où il a décelé ses avancés, et ce, même au risque de paraître vouloir en faire étalage. L'habitude contraire, engendrée parfois par une « pudeur singulière », ne peut que contribuer, selon Marc Bloch, « à livrer sans défense, la masse des lecteurs aux faux brillants d'une histoire prétendue, dont l'absence de sérieux, le pittoresque de pacotille, les partis pris politiques pensent se racheter par une immodeste assurance... Car hors

des libres jeux de la fantaisie, une affirmation n'a le droit de se produire qu'à la condition de pouvoir être vérifiée; et pour un historien, s'il emploie un document, en indiquer le plus brièvement possible la provenance, c'est-à-dire le moyen de le retrouver, équivaut sans plus à se soumettre à une règle universelle de probité (Apologie pour l'histoire, p. 39-40).

Je me suis donc évertué à construire une monographie documentée. Soit dit par parenthèse, heureux les chercheurs que les conservateurs d'archives soit ecclésiastiques, soit civiles, soit générales, soit locales, à Montréal et à Outremont, comme à Joliette et à Ottawa, ont accueillis avec autant de bonne grâce que moi-même !

*Deux moyens s'offraient à moi d'exhiber, comme il se doit, les preuves documentaires à l'appui de mes avancés : hérissier et caparaçonner mon livre de tout un appareil de notes infra-marginales ou bien incorporer et fondre les témoignages dans le texte lui-même. La première de ces méthodes n'est guère prise du public. Les usagers du livre n'ont guère la rage, aujourd'hui, de se reporter à tout bout de champ au bas des pages pour y prendre connaissance des notes et références innombrables qui se trouvent parfois en certains livres à caractère scientifique. A tort ou à raison? Quoiqu'il en soit, en un temps où sévit rageusement, entre les lecteurs et les auteurs, « la grande querelle des notes », où l'opinion n'est pas encore familiarisée et réconciliée avec les « humbles notes » ainsi qu'avec les mille et une « petites références tâtilloannes que moquent aujourd'hui, sans les comprendre, tant de beaux esprit » (BLOCH, *ibid.*, p. 40), il m'était donc nettement contre-indiqué d'user de ce procédé tenu pour rebutant et rébarbatif.*

D'autant plus qu'il importait particulièrement de ne pas prêter un visage trop austère à un livre jubilaire.

J'ai donc résolu de m'en tenir exclusivement à la seconde manière, c'est-à-dire à celle qui consiste à parsemer, pour ne pas dire coudre, son propre texte de preuves littéralement extraites des documents originaux. Cette façon de procéder, on le sait, n'est pas sans comporter sa rançon. Notamment elle force à ouvrir et à fermer, à tout moment, des guillemets ainsi qu'à multiplier les renvois au cœur même du récit, ce qui, il va sans dire, ne contribue pas peu à alourdir et ralentir ce dernier ainsi qu'à lui imprimer un tour plutôt archivistique et annalistique.

J'arrête ici cette « défense et illustration » pour ne pas enfler démesurément cette monographie, qui, déjà, a tout ce qu'il faut pour constituer un livre-massue. « Grande nouvelle, Pelléas est fini ! » annonça joyeusement un jour Claude Debussy à ses amis. Puis pris de crainte et de scrupule, au lieu de se reposer sur ses lauriers, il se mit à reprendre certaines pages de sa partition et finalement décida de tout refaire à neuf à partir du début. (Cf. les Annales, mars 1952). Qui sait si, remettant mon oeuvre sur le métier, je ne finirais pas par prendre la même résolution ? Toutefois, j'ose espérer que, même si les raffinés et les délicats trouvent que je n'y ai fait merveilles du plat de la langue que fort modérément, ce livre, malgré ses imperfections et ses labyrinthes, malgré ses pages rocailleuses et essoufflantes, sera d'une certaine utilité aux amis de l'histoire.

LE VIEIL OUTREMONT

BENJAMIN SULTE, affectant d'ignorer splendidement la très précieuse *Histoire du Montréal* de Dollier de Casson, qui, il est vrai, ne couvre pas un temps très long, profita d'une introduction qu'il écrivit pour l'*Histoire populaire de Montréal* de A. Leblond de Brumath, pour exprimer un regret et un souhait. « Montréal, dit-il, si fier de son vieux nom, n'a pas trouvé parmi les siens un enfant assez brave pour écrire un abrégé de son histoire... Il faut diriger l'attention sur le passé de Montréal. Nous ne serons quelque chose qu'à la condition de pouvoir raconter l'histoire de notre grande ville... Que je voudrais donc voir les moindres coins du pays étudiés et racontés comme Montréal, la grande ville, et Québec, la ville mère, et Trois-Rivières, la ville oubliée, le seront avant longtemps ! »

Je n'en doute pas le moins, il y a, parmi la brillante intelligentsia outremontaise, plusieurs *braves* personnes qui *peuvent* se pencher patiemment et consciencieusement sur les liasses de papiers poudreux et moroses relatifs au passé de leur cité pour en extraire la substance d'un récit à la fois véridique et savoureux.

Aussi, est-il fort à souhaiter que ne soit pas éloigné le jour où un Outremontais authentique ou une Outremontaise non moins g nue ira, parmi les bravos unanimes de ses co-citadins, porter   quelque  diteur ravi un manuscrit contenant noir sur blanc le r cit exhaustif des fastes d'Outremont. N'est-ce pas, en effet,   un Outremontais de vieille

souche qu'incombe avant tout cette tâche ardue autant qu'honorable ? Tel éminent écrivain ne prétendait-il pas que, pour écrire l'histoire complète d'un peuple, il faudrait connaître le foyer de chaque famille, la croissance de chaque arbre de la forêt ? Proportion gardée, il n'en va pas autrement en ce qui concerne une ville. Puisse donc notre temps, où l'histoire régionale jouit de plus en plus de faveur et suscite un enthousiasme de plus en plus contagieux, nous donner le héros ou l'héroïne qui ose narrer au long et au large les origines d'Outremont ainsi que les péripéties de son développement et démontrer par là au défunt Sulte comme à tout le monde que les Outremontais *sont quelque chose*.

Ce ou cette brave-là aura bien mérité de sa petite patrie, pour ne pas dire de sa patrie tout court, et, soit dit par parenthèse et par anticipation, il y aura lieu de songer à lui donner un témoignage collectif et officiel de reconnaissance. Qu'il me soit permis d'ajouter, par mode de suggestion, que je ne sache pas de façon plus pittoresque ni plus délicate d'honorer publiquement ce futur héros ou cette future héroïne que de lui ériger une plaque historique quelque part près de la cascatelle artificielle qui fait entendre son harmonieux murmure dans le parc Pratt. En agissant de la sorte, on ne ferait qu'imiter les citoyens de Lachine qui ont eu l'ingénieuse idée de consacrer un reconnaissant memento, en face des jolies *Cascades Désiré Girouard*, à la mémoire bénie de l'honorable Désiré Girouard, juge de la Cour suprême du Canada et historien de Lachine, sa propre ville. Quel inconvénient y aurait-il, après tout, à s'inspirer d'un aussi gentil précédent ?

Quant à moi, je ne rêve pas d'obélisques. Je serai pleinement satisfait si le précis de l'histoire d'Outremont, que j'offre ici au public, contribue à hâter l'avènement de l'histo-

rien de cette cité, à qui je serai heureux d'avoir fourni quelques pierres fondamentales qui, n'étant pas trop friables, puissent être avantageusement utilisées dans la base du monument que tous attendent ardemment.

Que l'on veuille bien remarquer que les préliminaires d'ordre profane qui vont suivre ne sont pas un hors-d'œuvre dans la présente monographie paroissiale. Bien au contraire, leur indispensabilité, ici, est incontestable. Les paroisses ne sont pas assises sur le faite des cumulus, mais bien à l'intérieur de très précises circonscriptions territoriales. En outre, c'est devenu un truisme de l'articuler, dans le ciel canadien, dans le ciel canadien-français surtout, le dôme de la mairie et le clocher du temple se font impérieusement pendant. La cellule paroissiale a exercé une influence trop décisive sur la fondation et le progrès de la cité terrestre et cette dernière a trop sympathiquement et trop généreusement collaboré à l'édification et à l'entretien de la première, pour que, si dissociables soient-elles l'une de l'autre, par une vue de l'esprit, il ne soit pas difficile, sinon impossible pratiquement, à l'historien qui ne se repaît pas d'abstractions, de les considérer tout à fait isolément. Concrètement, vitalement, elles sont les parties géminées d'un tout.

Cela est éminemment vrai de la paroisse Saint-Viateur d'Outremont et de la cité d'Outremont dont les histoires sont si intimement mêlées l'une à l'autre, dont les destinées se sont à ce point recoupées et confondues que, dans une adresse lue à un curé dont le mandat prenait fin, le 6 août 1916, M. J.-A. Jarry, marguillier en charge, n'hésitait pas à dire chaleureusement et en propres termes, au nom de tous les paroissiens : « Outremont, notre belle cité, n'est-ce pas la paroisse St-Viateur, et la paroisse St-Viateur, n'est-ce pas Outremont ? »



Les gens, les adultes du moins, à mesure qu'ils progressent en âge, voudraient à tout prix redevenir jeunes ou du moins cesser de vieillir. Que ne donneraient-ils pas pour freiner le cours presque vertigineux du temps ! S'ils pouvaient donc, par un hasard inespéré, mettre la main sur quelque magique élixir qui les habilite à défier narquoisement l'écoulement inexorable et irréversible des heures, des jours, des années, des décennies ! Impossible de rester jeune ou de le redevenir ? On s'ingéniera au moins à le paraître à la faveur de quelque simili-chevelure, de quelque teinture et de plusieurs autres garnitures et fioritures.

C'est tout le contraire, quand il s'agit, non plus des personnes physiques, mais des personnes morales que sont les pays et les villes. L'ancienneté pour un pays, pour une ville, est un apanage envié, un titre de gloire qu'on essaie, par tous les moyens, de monter en épingle, autant que la jeunesse est pour eux un signe de disgrâce, une marque d'infériorité. Les Marseillais, par exemple, ne se glorifient-ils pas volontiers du fait que Marseille est une des plus anciennes villes de France, si elle n'en est pas l'aînée ? Avec quelle complaisance n'aiment-ils pas rappeler, à qui veut les entendre, que la fondation de leur ville doit être reculée jusqu'à l'an 600 avant Jésus-Christ, à l'époque où des Grecs de Phocée, pour fuir la domination tyrannique d'Harpagès, jugèrent à propos de transporter leurs pénates sur ce point de la côte provençale, attirés qu'ils furent là autant par les avantages d'un havre naturel que par la physionomie grecque de certaines îles environnantes ! Par exemple encore, quel Parisien n'aime se targuer d'appartenir à une ville bimillénaire, à l'antique Lutèce ? Par ailleurs, quel Montréalais véritable n'a regretté un jour, à

part soi, que Jean-François de la Rocque de Roberval, en 1543, ait dû se rembarquer pour outre-mer, déçu de n'avoir pu franchir les rapides voisins de l'île de Montréal, mauvais rapides qui, en plus d'avoir découragé le fameux explorateur en lui engloutissant traîtreusement une barque et six hommes, privèrent, par leur malfaisance et même leur seule existence, Montréal de l'honneur d'être la plus vieille ville de l'Amérique du Nord ?

Est-ce à dire que Montréal, dont, il y a dix ans, on ne faisait que célébrer le tricentenaire, s'offre à la contemplation des touristes sous les apparences d'une cité qui n'a guère dépassé le stade de l'enfance ou celui de l'adolescence ? A Dieu ne plaise ! Il ne tient pas du tout à passer pour un bébé, ni même pour un jeune homme n'ayant pas encore poussé ses dents de sagesse. Avec quelle complaisance évidente il exhibe, devant les yeux éblouis de ses hôtes, ses obélisques, ses monuments, le vieux Séminaire, le château Ramezay, toutes ses reliques ! La société d'Archéologie et de Numismatique, la commission des Sites et des Monuments historiques du Canada, voire les institutions privées, ont pu, à volonté et tour à tour, y distribuer, sur les murs des maisons et sur des poteaux métalliques, toute une kyrielle de plaques commémoratives en bronze ou en marbre. Tout cela pour mettre en avant le vieux Montréal dont les Montréalais ne peuvent parler sans y mettre un brin de coquetterie.

J'ai dit : un brin de coquetterie, et non : une pointe de menterie. Car l'âge d'une ville, après tout, n'est-ce pas affaire bien relative, pour ne pas dire passablement subjective ? Sur ce chapitre, les raisons du cœur entrent beaucoup plus en ligne de compte que les supputations mathématiques. Pourquoi, en effet, éprouve-t-on tant de délectation à crier sur tous les toits que les commencements de

sa ville se perdent dans la nuit des temps ou peu s'en faut ? Avant tout, n'est-ce pas parce qu'on la chérit sa ville, sa ville natale, sa ville d'élection ou même sa simple ville de prédilection ? Comme le fait remarquer, avec beaucoup de fine psychologie, John Murray Gibbon, à la première page de son *Our Old Montreal*, c'est parce qu'il aimait beaucoup Kentucky que Stephen Foster chantait avec tant d'émotion *My Old Kentucky Home*, ce Kentucky qui, somme toute, ne date que de 1763 et où Foster ne résidait même pas, ne faisant qu'y venir occasionnellement.

En plus, Montréal est devenu une cité tout à fait cosmopolite et il a su s'exhausser à un tel niveau de prospérité qu'il est devenu une métropole de réputation mondiale. Sans compter que les colons qui vinrent fonder Ville-Marie en 1642 apportaient avec eux des traditions plusieurs fois séculaires. Ne sont-ce pas là autant de raisons qui font que les Montréalais peuvent parler d'abondance de leur vieux Montréal sans être taxés de puérilité ?

Or sur ce terrain de l'ancienneté et de l'aspect vieillot, Outremont n'a guère songé, jusqu'à date, à entrer sérieusement en compétition avec Montréal. Cherchez-y des monuments. Vous n'en trouverez pas, mis à part celui qui, dans le parc Outremont, veut rappeler aux Outremontais d'aujourd'hui que, s'ils peuvent déambuler paisiblement et nonchalamment sur les chemins pavés et ombrés qui serpentent autour d'un étang aux eaux limpides et rafraîchissantes, c'est dû en partie à d'autres Outremontais qui, lors de la première guerre mondiale, ont été ou tués ou blessés, en tout cas se sont plus ou moins sacrifiés sous les aigles alliées.

C'est bien en vain également que les visiteurs espéreraient pouvoir lire l'abrégé de l'histoire d'Outremont sur des mementos apposés ici et là. Des mementos, il n'y en a pas, ou

plutôt il y en a une douzaine, rue Pagnuelo, exactement au numéro 141, dans le jardin, derrière la maison de M. Jean Beauchemin, ce qui indique tout de suite qu'ils sont d'une espèce assez bizarre et qu'ils ont eux-mêmes toute une histoire. Grâce à l'obligeance du propriétaire actuel de cette jolie résidence, qu'autrefois M. Emile Vaillancourt fit construire pour lui et les siens, j'ai pu aller lire les souvenirs inscrits sur ces plaques que la société Historique de Montréal fit confectionner, en mauvais ciment, en 1924, et qu'après coup, elle jugea à propos de mettre de côté, à cause de leur caractère inartistique. L'auteur d'*Une Maîtrise d'Art en Canada*, alors membre de la dite société, toujours à l'affût des antiquailles, réussit à obtenir ces plaques délaissées pour en daller une allée de son jardin. Fasse le Ciel que les futurs archéologues aient assez de génie pour ne pas perdre leur latin à vouloir démontrer que toutes les épopées racontées sur les dalles de ce trottoir n'ont pas pu se dérouler en un si petit enclos ! Ils auront bien assez de difficulté à échafauder des hypothèses pour essayer d'expliquer à la suite de quelle invraisemblable odyssée leurs curieuses trouvailles se sont trouvées rassemblées là. Il est à parier, en tout cas, que jamais ils ne penseront un instant qu'un historien, avant de partir pour de lointaines ambassades, était capable de leur jouer un aussi méchant tour.

Il n'y a pas de musée non plus à Outremont. On a songé, il y a quelques années, à aménager en musée-bibliothèque la vieille maison d'Alfred Joyce, dont une partie au moins remontait au lieutenant-colonel Gustave d'Orsonnens. Mais, en novembre 1937, le projet fut relégué parmi les futuribles quand il fut décidé de démantibuler cette demeure familière aux anciens plutôt que d'en faire un édifice historique : elle avait bien un revêtement de brique, mais la boiserie, à l'intérieur, y était considérable, si bien qu'au dire

des experts, il eût été très dispendieux de la restaurer de manière à en faire une bâtisse à l'épreuve du feu.

Pourtant, Outremont ne pourrait-il pas, à bon droit, faire le vieux, lui aussi ? Les Outremontais auraient-ils si mauvaise grâce à parler avec fierté de leur vieil Outremont ? Qu'ils aiment leur cité, c'est aussi indéniable que naturel. Que cette cité, dont du reste le cosmopolisme s'accroît de plus en plus, ait atteint, par une ascension prodigieuse, à un état d'épanouissement qui force l'admiration, c'est non moins indiscutable. Puis, sur le plan purement chronologique, Outremont est-il tellement plus jeune que Montréal ? Celui qui veut se donner la peine d'examiner les enracinements fonciers d'Outremont dans le sol canadien est amené forcément à répondre négativement à cette interrogation. Même, je vais l'établir tout de suite, il est probable, voire plus probable, comme parlent les moralistes, que, à envisager la question sous un certain angle du moins, Outremont a au delà de cent huit ans de plus que Montréal, y compris le vieux Montréal.

LA BOURGADE D'HOCHELAGA

PIERRE-GEORGES ROY, dans son maître ouvrage intitulé *La Ville de Québec sous le Régime français*, s'attache d'abord à étudier plusieurs questions ayant trait à la bourgade de Stadacona, laquelle, on le sait, a fait place à l'actuelle cité de Québec. Cet auteur laisse donc entendre clairement, par cette façon d'agir, qu'une histoire intégrale, écrite sur la vénérable citadelle, comporte nécessairement et préalablement des considérations sur Stadacona, berceau de Québec.

De son côté, dans la page qu'il consacre à justifier le titre de son livre *Our Old Montreal*, John Murray Gibbon apporte, en guise de premier argument, l'allégation suivante : quand Jacques Cartier débarqua sur l'île qui plus tard sera appelée l'île de Montréal, il trouva, dans le site même de la future cité de Montréal, Hochelaga, la capitale des Iroquois.

Or, si tout cela est vrai, s'il est vrai que les toutes premières origines de Québec se rattachent à Stadacona même, s'il est vrai que la date de naissance de Montréal coïncide avec le début d'Hochelaga, admis que Montréal est situé sur le territoire occupé jadis par Hochelaga, il est également vrai que les commencements d'Outremont devraient être reportés avant 1535 et que ceux de Montréal, au grand dam de Gibbon et compagnie, devraient être ramenés à 1642, advenant le cas où l'histoire vraie forcerait à fixer l'ancienne bourgade à l'intérieur des limites, non pas de Montréal, mais d'Outremont.

Eh bien ! plausiblement, plus plausiblement même, c'est bien à Outremont qu'était située la bourgade d'Hoche-laga; c'est bien Outremont qui peut fournir les plus solides pièces justificatives pour revendiquer ce privilège et l'honneur subsidiaire d'avoir été visité par le célèbre capitaine malouin. Les Outremontais y songent-ils quand, durant le carême, ils se rendent à l'église Notre-Dame pour y entendre le prédicateur français qui annuellement y vient ? Leur arrive-t-il alors de penser que la scène qui est reproduite là dans le premier vitrail, près de l'entrée, et qui a été si artistiquement rendue par le maître-verrier François Chigot, s'est vraisemblablement déroulée sur le sol que chaque jour ils foulent de leurs pieds ? Jacques Cartier lisant le prologue de l'Évangile de saint Jean et le récit de la Passion sur le chef d'Hoche-laga, qui, malade et perclus, croit *mordicus* que tous les hommes blancs qui l'entourent présentement sont autant de thaumaturges doués du pouvoir de le guérir en un tournemain, voilà un fait qui, selon toute probabilité, s'est passé sur la terre outremontaise.

En histoire, il y a des certitudes, des faits assurés. Souvent, malheureusement, il nous faut nous contenter de probabilités, tout en nourrissant l'espoir qu'un jour la clarté se fera touchant tel ou tel point aujourd'hui contesté. C'est ainsi qu'on est sûr que l'endroit où se trouve le collège de Montréal est bien celui où était le « Fort des Messieurs » construit en bois en 1676 par les Sulpiciens, reconstruit par eux en 1694, et destiné à protéger une bourgade indienne établie sous son ombre protectrice. D'autre part, les historiens sont incapables présentement, avec les seules données à leur disposition, de dire avec sûreté où était au juste Stadacona dans la présente cité de Québec. Le *Récit* de Cartier décrit en termes par trop vagues cette « aussi bonne terre qu'il soit possible de voir et bien fructiférente,

pleine de fort beaux arbres de la nature et sorte de France ». « Je suis porté à croire que le village de Stadacona était situé sur cette partie du coteau qui s'étend de la porte de la Canoterie à la Côte d'Abraham », voilà, sur ce problème, la prudente réserve à laquelle se voit acculé l'abbé Ferland, dans ses *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*.

Le même *Récit* de Cartier, en ce qui concerne sa venue à Hochelaga, lors de son deuxième voyage en Canada, ne contient pas, non plus, des précisions telles qu'il ne prête flanc à aucune discussion. Voilà ce qui explique que les auteurs se sont départagés, sur cette question, en deux et même en trois camps. Cette pomme de discorde a notamment donné l'occasion à quelques membres du Groupe des Dix de déployer leur sens historique et même de rompre quelques lances les uns contre les autres, ce qui ne veut pas dire, sans doute, qu'elle ait provoqué un schisme parmi ces valeureux et exemplaires amants de l'histoire, lesquels sont assez raisonnables pour pouvoir discuter cinq contre cinq, tout en continuant de constituer un groupement compact de dix loyaux et fraternels travailleurs.

Les cadres qui me sont imposés dans le présent travail ne me permettent évidemment pas d'exposer l'enjeu de cette querelle avec tous ses tenants et aboutissants. Je me contenterai donc de faire voir brièvement le problème et d'en présenter succinctement la solution la plus acceptable.



Je me permets de citer un extrait du *Brief Récit* de Cartier, quitte à en transposer en français d'aujourd'hui, l'orthographe désuète : « Le lendemain, tôt le matin, le capitaine s'accoutra et fit mettre ses gens en ordre, pour aller voir la ville et demeure dudit peuple, et une montagne,

qui est jacente à la dite Ville... Et nous ayant marché environ une lieue et demie, trouvâmes sur le chemin l'un des principaux seigneurs de la dite ville de Hochelaga... lequel nous fit signe qu'il fallait reposer au dit lieu... Ce fait, marchâmes plus outre, et environ une demi lieue de là commençâmes à trouver les terres labourées et belles... Et parmi ces campagnes, est située et assise la dite Ville de Hochelaga, près et joignant une montagne, qui est à l'entour de celle-ci, labourée et belle, de dessus laquelle on voit fort loin. Nous nommâmes cette montagne le *mont Royal*... Après que nous fûmes sortis de la dite ville, fûmes conduits par plusieurs hommes et femmes de celle-là sur la montagne ci-devant dite, qui est par nous nommée *mont Royal*, distant dudit lieu d'un quart de lieue. Et nous, étant sur la dite montagne... voycns le dit fleuve outre le lieu où étaient demeurées nos barques où il y a un sault d'eau, le plus impétueux qu'il soit possible de voir, lequel ne nous fut possible de passer... » (Cf. BIGGAR, *The Voyages of Jacques Cartier*.)

C'est surtout ce texte que l'on retrouve au fond ou au cœur de notre litige. Où était l'endroit exact où Cartier a laissé ses barques pour se rendre à la bourgade indienne qu'il dit être à deux lieues de là ? Seconde question, du reste dépendante de la première : où était au juste le village indien ? Enfin, troisième question, préalable aux deux autres : Cartier est-il entré dans l'île de Montréal par le fleuve Saint-Laurent ou par la rivière des Prairies ?

Si l'on remonte le fleuve Saint-Laurent par la rive nord, et que l'on ait négligé de bénéficier de la « passe » qu'il y a entre l'île Beauregard et les îles Robinet pour gagner la côte sud en face de Repentigny, on risque beaucoup, surtout en automne, quand l'eau n'est pas haute, de ne pouvoir trouver les battures de Repentigny, et l'on est

forcément induit à s'aventurer entre les îles Saint-Laurent et la terre ferme, puis entre les îles au Cerfeuil et les îles au Bois Blanc d'une part et la terre ferme d'autre part, et à peu près imperceptiblement l'on pénètre dans l'estuaire de la rivière des Prairies, qui est là en plein devant vous et qui semble tout bonnement un prolongement du fleuve Saint-Laurent. On se trouve ainsi à naviguer entre l'île Bourdon et le Bout de l'île de Montréal avec, à sa gauche, en outre des îles sus-mentionnées, l'île à l'Aiglon, l'île aux Vers, l'île aux Canards et l'île aux Asperges, et, plus loin, la pointe de l'île Sainte-Thérèse, toutes îles qui, par leur rapprochement, font écran au fleuve Saint-Laurent et font conclure à tort qu'il doit y avoir là une baie. Et il est d'autant plus facile de prendre le change là que la distance entre l'île Desaulniers et la rive sud du fleuve n'est pas la moitié de celle qu'il y a entre l'île à l'Aiglon et l'île Bourdon. Quand, en cet endroit-là, on délaisse le Saint-Laurent pour monter la rivière des Prairies, on est donc loin d'avoir l'impression d'abandonner la route fluviale laurentienne pour tomber dans un mince cours d'eau, dans une minuscule rivière et, celui qui ne connaît pas sa géographie est bien convaincu, en ce faisant, de toujours voguer sur le fleuve.

Quand Cartier, le 12 octobre 1635, arriva à la pointe de l'île de Montréal, opta-t-il pour la gauche ou pour la droite, pour le Sud ou pour le Nord ? Il y a, sur cette question, les partisans de la gauche et les partisans de la droite, les gauchistes et les droitistes, les nordistes et les sudistes, bien que, contrairement à ce qui se passa aux États-Unis, les secessionnistes soient ici les nordistes et non les sudistes, et bien que aussi, un peu paradoxalement, les révolutionnaires se trouvent être les droitistes.

Les sudistes prétendent tous que Cartier a remonté le Saint-Laurent ; mais, quand ils abordent l'affaire du « sault »

qui a empêché le navigateur français d'aller plus loin, ils se divisent en deux groupes : les uns croient que les marins ont été arrêtés par le courant Sainte-Marie et qu'ils ont débarqué au pied de la rue Désery, d'où ils ont marché deux lieues, comme dit la relation de Cartier, pour se rendre à la fameuse bourgade.

John Kennedy, un ancien ingénieur du port de Montréal, avait émis l'idée qu'on ne peut franchir à la rame le courant Sainte-Marie, et que, partant, Cartier n'avait pu le traverser. Des historiens, influencés par ces prétentions, en vinrent à soutenir ce point de vue. Le plus marquant de ces tenants est certes l'ancien principal de l'université McGill, William Dawson. En outre les défenseurs de cette opinion se crurent en mesure de pouvoir prouver que l'emplacement de la bourgade d'Hochelaga se trouvait à l'est de la montagne, à peu près à la hauteur de la rue Sherbrooke, entre la rue Metcalfe et la rue Mansfield. N'avait-on pas fait une découverte sensationnelle, à l'occasion de travaux de creusement effectués à cet endroit ? Trois sépultures, des fragments de poterie, des outils en pierre et des restes d'habitations, n'était-ce pas une preuve irrécusable et éblouissante ? A la suite de cette trouvaille, Dawson crut bon de faire paraître, en 1861, *De quelques sépultures*, livre dans lequel il essaie d'établir sa théorie.

D'ailleurs, il se produisit vite une scission parmi les sudistes. Le « saut » infranchissable fut reporté plus haut. Ce ne peut être l'inoffensif courant Sainte-Marie, en vint-on à se dire. Déjà, en 1865, le sulpicien Faillon, dans *l'Histoire de la Colonie française en Canada*, adoptait résolument cette position parce que, disait-il, « outre que le courant Sainte-Marie n'est pas à deux lieues et quart de la montagne, vingt-huit mariniers auraient pu le remonter aisément avec des chaloupes comme le montre l'expérience de tous

les jours. » Ce fut de ce sentiment que crurent devoir se faire les défenseurs les historiens Lighthall, Atherton, MacLachlan, ainsi que les archivistes H. P. Biggar et Gustave Lanctôt. Au reste, tous les sudistes sont du même avis quand il s'agit de localiser la bourgade d'Hochelaga près de la rue Sherbrooke, impressionnés qu'ils sont autant que leur protagoniste Dawson, par la découverte dont il a été question.

Enfin vinrent les nordistes, qui, mal convaincus par les pièces justificatives mises de l'avant jusqu'à ce jour pour établir que la bourgade iroquoise était située à l'est du mont Royal et plus soucieux de trouver la vérité que de respecter à tout prix l'ordre établi, décidèrent audacieusement de sortir des sentiers battus et de repenser ce problème de façon plus critique et méthodique. Pourquoi ne pas le dire tout de suite ? Les nordistes, comme leur nom l'indique clairement, en vinrent vite à rompre en visière avec les sudistes, en adoptant une position tout à fait opposée à la leur. Pour eux, Cartier a pénétré dans l'île de Montréal par la rivière des Prairies, c'est le saut au Récollet qui l'a empêché d'aller plus loin, et la bourgade d'Hochelaga était située sur le territoire de la future cité d'Outremont.

Les plus célèbres et les plus déterminés des nordistes sont deux membres fondateurs du Groupe des Dix : monsieur Montarville B. de la Bruière, qui, le premier, a osé soutenir cette thèse publiquement, en 1917, au cours d'une séance dont les procès-verbaux de la société des Antiquaires et Numismates de Montréal nous ont transmis les échos ; puis le second, monsieur Aristide Beaugrand-Champagne, l'architecte renommé qui a élevé le splendide chalet du mont Royal, la cathédrale d'Amos et l'église St-Michel de Montréal, pour l'édification de laquelle il ne craignit pas d'innover heureusement en employant un matériau nouveau

(le beton), l'indianologue incomparable, l'éminent membre de la société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal, ainsi que de la Société historique de la même ville, dont il fut plusieurs années le vice-président. L'on sait que, le 15 décembre 1950, monsieur Beaugrand-Champagne, Outremontais avantageusement connu, mourait subitement à quelques centaines de pas de sa demeure du boulevard Mont-Royal. Il eut son service funèbre, dans sa paroisse, à Saint-Viateur d'Outremont.



La localisation de la route et de la bourgade d'Hochelaga, voilà un problème qui a préoccupé monsieur Beaugrand-Champagne une bonne partie de sa vie. On peut dire qu'en tant qu'historien, c'est là le problème sur lequel il s'est penché avec le plus d'application. Pendant des années il le tourna et le retourna pour l'examiner sur toutes ses faces.

Les résultats de ses réflexions et recherches relatives à cette question, monsieur Beaugrand-Champagne les a consignés prudemment et graduellement dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada* de 1923 et dans les *Cahiers des Dix* de 1942 à 1947. C'est donc dans ces exposés lumineux et consciencieux que les lecteurs pourront se renseigner complètement sur une thèse chère à M. Beaugrand-Champagne, sur la thèse de sa vie. Cette thèse, dont du reste on ne peut saisir toute la vigueur sans posséder certaines connaissances en indianologie et en cartographie, inutile de dire qu'on ne peut aisément y pratiquer des coupures, ni porter des ciseaux même les plus révérencieux dans son fort tissu, sans en minimiser la valeur, sans beaucoup l'édulcorer, l'énerver. Les lecteurs, je l'espère, me sauront gré quand même d'avoir tenté d'en reconstituer ici la trame essentielle.



Aristide Beaugrand-Champagne



Les documents écrits qui ont traversé les siècles, en particulier les relations de Cartier lui-même, le prouvent surabondamment et victorieusement, le motif réel, primordial en tout cas, qui animait Cartier, la commission royale qu'il avait reçue lorsqu'il entreprit ses hasardeux voyages en Canada, c'était de découvrir l'hypothétique « Passage du Nord-Ouest », c'est-à-dire de trouver le mystérieux passage — rivière, fleuve ou détroit — qui permit de se rendre le plus directement possible au royaume des épices, à l'île des Epices. C'est cet objectif, que du reste on avait de bonnes raisons de ne pas trop afficher, qui rend compte de l'itinéraire que suivit Cartier lors de son deuxième voyage notamment et qui influença toutes les options qu'il prit quand se posèrent devant son esprit des problèmes d'orientation. Témoin, par exemple, la direction qu'il choisit devant le dédale des îles de Sorel, ce qui autrement deviendrait inexplicable. Aussi n'est-il pas étonnant que Cartier ait toujours visé à suivre la côte nord du fleuve Saint-Laurent sans guère se préoccuper de la rive sud et que, arrivé à la fourche où le fleuve, au bout de l'île, oblique inopinément vers la gauche, il ait naturellement poursuivi sa route dans la rivière des Prairies, en direction du nord-ouest toujours.

En deuxième lieu, il y a des éliminations qu'il importe d'opérer courageusement, bien que, en ce faisant, on se trouve à bousculer des idées reçues et qu'on aboutisse à cette évidence qu'il faut à tout prix « déplacer l'assiette de la bourgade d'Hochelaga ». D'abord, le « premier saut » dont Cartier fait mention ne peut pas être le courant Sainte-Marie. Depuis quand un courant, si vif soit-il, s'identifie-t-il avec un saut, surtout avec un saut « aussi impétueux qu'il

soit possible de voir » ? De tout temps, comme l'expérience l'atteste, les embarcations même légères ont passé à travers les eaux du courant Sainte-Marie sans chavirer. Sans compter, qu'en adoptant ce postulat gratuit, on s'aventure dans tout un labyrinthe de difficultés insolubles d'ordre exégétique.

Le « premier saut » n'est pas davantage le saut Saint-Louis, le rapide de Lachine. D'abord, encore ici, les diverses mesures de distance, d'un endroit à l'autre, et toutes les autres indications relevées dans les relations de Cartier deviennent totalement indéchiffrables, si l'on se place dans cette hypothèse. Comment supposer qu'un Cartier à l'esprit clair nous ait laissé une narration aussi amphigourique ? Les rebus et les mots croisés n'étaient pas encore à la mode, n'allons pas commettre l'anachronisme de l'oublier.

N'allons pas, non plus, tomber dans l'erreur qui consiste à grossir des conclusions de choses qui ne sont pas contenues dans les prémisses, en criant à l'existence indéniable d'un village et d'un cimetière en bordure de la rue Sherbrooke, entre la rue Metcalfe et la rue Mansfield, sous prétexte qu'on a trouvé là, en creusant une cave, trois squelettes bien comptés, des fragments de poterie et des débris de foyers. Il y a là une exagération évidente. Mais, pourra-t-on se récrier, les morceaux de fer repérés là ne sont-ils pas, eux au moins, de nature à emporter la conviction ? Non. Il est patent, que, aux yeux d'un archéologue quelque peu averti, c'est une monstrueuse hérésie que de supposer que les Amérindiens de quelque nature qu'ils fussent, aient connu le fer, et, a fortiori, aient été au courant de la métallurgie. Dawson n'était pas du reste sans le soupçonner lui-même, les outils et les ustensiles de fer, trouvés à l'endroit susdit, n'ont jamais été confectionnés

ni même maniés par les Iroquois d'Hochelaga, mais bel et bien par des Algonquins à qui les Blancs, en 1646, les ont donnés pour tâcher de les fixer en un campement afin de pouvoir mieux les civiliser et les évangéliser. D'ailleurs, en fait de découvertes, n'a-t-on pas trouvé des « reliques » beaucoup plus curieuses et remarquables en 1889, rue des Erables ? Qui cependant a songé un seul instant à situer la bourgade iroquoise en cet endroit ?

Dawson se croyait fondé à placer la bourgade d'Hochelaga en contre-bas de la rue Sherbrooke, entre la rue Metcalfe et la rue Mansfield, sur le bord d'un ruisseau. Or sait-on, qu'entre ces limites, il n'y a qu'un diamètre de cent verges et qu'un diamètre de cent verges, ça ne donne qu'une superficie de 70,686 pieds carrés, et que même une superficie de 100,000 pieds carrés ce n'est que le septième de l'espace requis pour contenir la ville « toute ronde » d'Hochelaga avec ses cinquante maisons de 125 pieds de longueur sur 35 pieds de largeur, ses ruelles, sa place publique d'un jet de pierre en carré, son chemin de ronde et ses fortifications ?

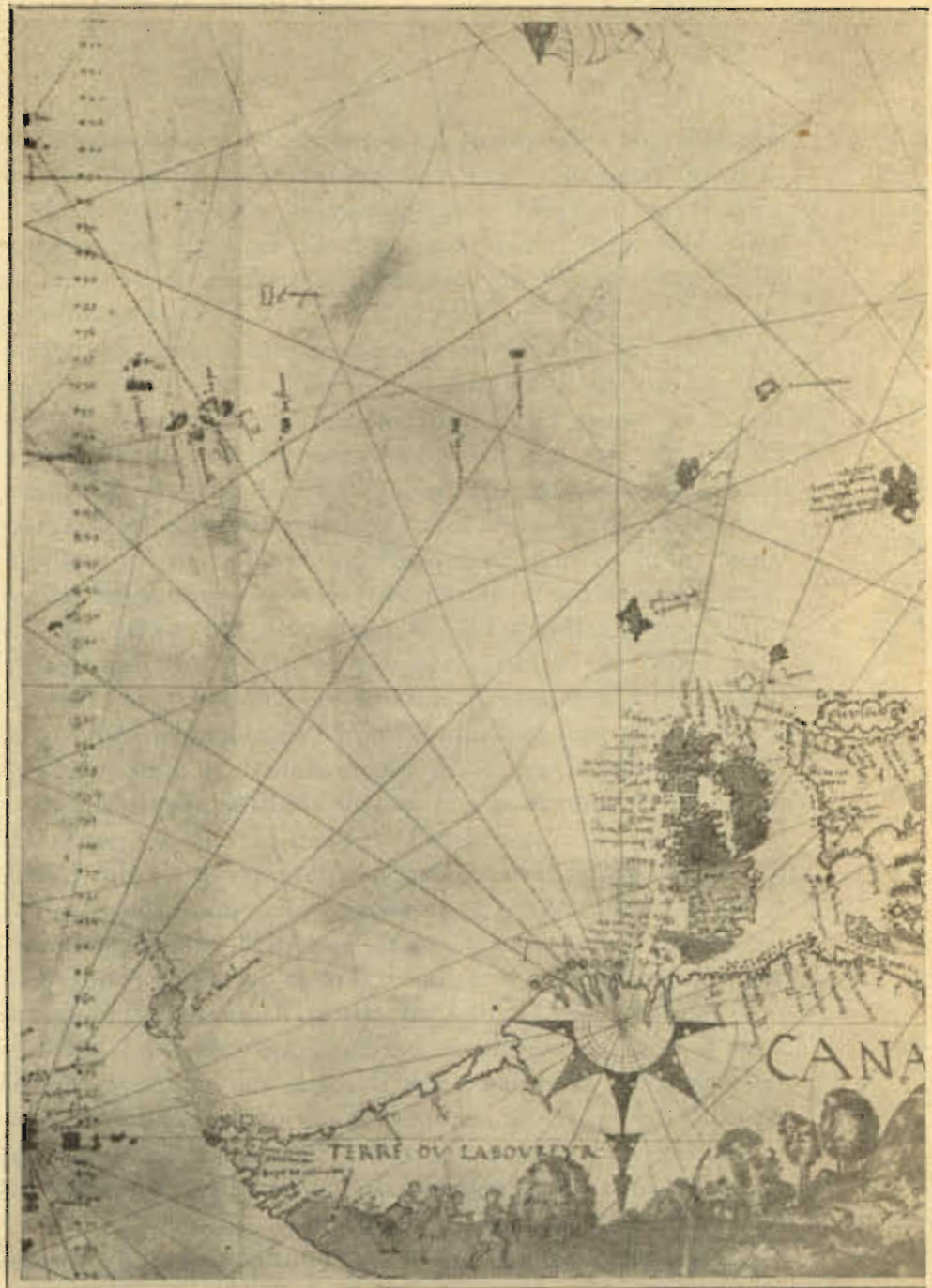
Ce qui est vrai, c'est que le « Sault » dont parle Cartier est le sault au Récollet, et que la ville « près et joignant une montagne » était située à l'ouest du mont Royal. Dans cette hypothèse ou mieux cette thèse, les écailles tombent des yeux, les narrations et descriptions deviennent lisibles, intelligibles, les chiffres indiquant les distances parcourues par les marins sur l'île cessent de se livrer à une danse insaisissable pour se plier docilement à une vérification rigoureuse, sans compter que les données les plus élémentaires de l'indianologie se trouvent respectées.

Par exemple, dans cette perspective, comme il devient facile à comprendre que les Iroquois, à Hochelaga, aient jugé à propos de déroger à leurs habitudes urbanistes, selon

lesquelles ils enfonçaient les pieux de leurs palissades dans la terre, pour bâtir une ville compliquée « close de bois à trois rangs, en façon d'une pyramide, croisée par le haut, ayant la *rangée du parmy* en façon de ligne perpendiculaire ; puis rangée de bois couchés de long, bien joints et cousus » ! Dans l'emplacement prôné par les dawsonnistes, emplacement détaché de la montagne, aurait-on eu besoin d'avoir recours à des procédés aussi insolites ? Nullement. Si les sauvages l'ont fait, c'est, à n'en pas douter, parce qu'ils ont élevé leur village sur une assiette de pierre.

D'ailleurs, si l'on veut bien tenir compte de la topographie de l'île de Montréal, il serait très étonnant que les Iroquois aient placé Hochelaga à l'endroit désigné par les dawsonnistes. Les Iroquois bâtissaient leurs bourgades de préférence sur des terres bien nivelées, afin de n'être pas incommodés par la formation des ravins et le ruissellement de l'eau ; ils les plaçaient, autant que possible, près d'étangs « actifs », et non pas auprès de marais aux eaux dormantes. Par-dessus tout, ce qu'ils recherchaient, c'était d'édifier leurs villes autour d'une source jaillissante qui, l'hiver comme l'été, leur fournissait de l'eau potable et, par le fait qu'elle était à l'intérieur des murs, les mettait à l'abri contre tous les éventuels empoisonneurs ou détourneurs. Une de leurs hantises était aussi de s'installer sur les hauteurs pour se garder des yeux indiscrets et fureteurs, pour tout voir et n'être pas vus. Et on sait qu'ils avaient une raison tout à fait spéciale de rechercher une élévation sur l'île de Montréal. N'était-ce pas l'unique moyen pour eux de dominer les routes et les cours d'eau environnants et d'exercer une surveillance vraiment efficace sur le va-et-vient des commerçants de pelletterie de qui leur hégémonie tracassière percevait un droit de passage ?

Toutes ces exigences, dont aucune ne pouvait être satis-



La carte



Harléienne.



AGRANDISSEMENT
A LA GRANDEUR EXACTE,
D'UNE PARTIE DE LA CARTE DITE
"HARLÉIENNE" REPRODUITE DANS
L'OUVRAGE DE H.P. BIGGAR: "THE VOYAGES
OF CARTIER", MONTRANT LA BOURGADE
AU FLANC NORD DE LA MONTAGNE,
ET À GAUCHE DE L'AMONT DU FLEUVE
QUE CARTIER A REMONTÉ. LES MOTS:
"LE SOMMET DU MONT-ROYAL & HOCHELAGA"
N'APPARTIENNENT PAS À L'ORIGINAL; JE LES
AI AJOUTÉS POUR FACILITER LA LOCALI-
SATION. ARISTIDE BEAUGRAND-CHAMPAGNE.

faite sur le terrain mis de l'avant par les dawsonnistes, l'étaient idéalement sur le territoire du futur Outremont, plus précisément sur le haut plateau rocheux qui part, aujourd'hui, de l'entrée du cimetière protestant et va jusqu'au rebord de la falaise longeant l'avenue Maplewood et qui, dans l'autre sens, s'étend entre l'avenue Pagnuelo et l'avenue McCullough. C'est là, et non ailleurs, que les Iroquois, grâce à l'esprit d'observation qui les caractérisait, ont décidé, un jour, d'édifier la bourgade d'Hochelaga. Et il faut avouer qu'ils ne pouvaient trouver ailleurs un endroit plus conforme à leurs mœurs et plus propre à la réalisation de leurs ambitions. La source principale qui jaillit encore, toute l'année, au centre de ce plateau, veut aujourd'hui rappeler aux Outremontais, aux réactions autrement raffinées, ces temps en quelque sorte préhistoriques où des aborigènes aux manières tout à fait primitives et grossièrement tribales, déambulaient prestement sur le même territoire pierreux, sans se douter que, dans quatre cents ans, les extrêmes s'y toucheraient par-dessus les barrières du temps. L'on sait que ce ruisseau, dont les eaux sont abondantes surtout le printemps, et dont le cours, grâce à des travaux de canalisation, va maintenant se perdre sous terre, derrière le couvent des sœurs de l'Immaculée-Conception, se rendait, il n'y a pas tellement longtemps, jusqu'à l'actuel parc Outremont. Là, il s'attachait à nourrir une mare où des gamins aimaient se rafraîchir en se baignant, puis repartait, traversait la Côte Saint-Louis et, après avoir alimenté les ravins du parc LaFontaine (ferme Logan), ramassait enfin ses eaux pour former la Petite Rivière ou, autrement dit, la rivière Saint-Martin.

Depuis quelques années du reste, cette interprétation littérale et serrée des textes a reçu une confirmation des plus heureuses et des plus solides, de la part de la carto-

graphie. En effet, en 1924, était mise à jour une précieuse carte, la carte dite Harléienne qui fait partie d'une mappemonde dont elle est le huitième feuillet, et dont l'original se trouve au British Museum. Cette carte fut faite par un cartographe français, vers 1536, entre le deuxième et le troisième voyage de Cartier au Canada, d'après des dessins de navigation exécutés par Cartier lui-même, ou du moins par l'un de ses compagnons. Pour la dresser, on employa, comme toile de fond, une carte espagnole déjà existante, sur laquelle on écrivit, en français, tout ce qui a trait au premier voyage de Cartier à Hochelaga. Or cette carte corrobore en tous points le point de vue nouveau sur cette question. Au moyen de petites croix, d'un pointillé et d'autres indications, cette carte montre clairement que Cartier, lors de son deuxième voyage au Canada, a toujours visé à longer la rive nord du Saint-Laurent ; qu'arrivé à l'extrémité de l'île de Montréal, il fila sur la rivière des Prairies, sans même s'apercevoir qu'il cessait de naviguer sur le fleuve ; que le caractère insulaire de l'île de Montréal lui a totalement échappé, ce qui confirme qu'il y a pénétré par la rivière des Prairies ; que le « premier saut », qui y est nettement marqué, doit nécessairement être identifié comme étant le saut au Récollet ; que, tout près de l'endroit où Cartier mit pied à terre et qu'il dénomma Saint-Malo, se trouve l'embouchure d'une petite rivière qui ne peut être autre que la rivière des Neiges ; que le point d'atterrissage est à gauche et non à droite du « fleuve », si l'on se place en face du « premier saut », c'est-à-dire qu'il est au sud, selon l'orientation populaire ; enfin, qu'à une distance d'à peu près deux lieues, à gauche du point de débarquement toujours, se trouve la bourgade palissadée d'Hochelaga dont on distingue très aisément le mur fortifié sur le flanc ouest du mont Royal.

Des sudistes impénitents ont incité la commission des Sites et Monuments Historiques du Canada à installer une plaque commémorative à l'endroit désigné par eux comme étant celui où était la bourgade d'Hochelaga. Près de la rue Sherbrooke, côté nord, non loin du musée McCord, une plaque bilingue fixée sur un mégalithe porte la mention suivante : « *Près d'ici était le site de la ville fortifiée d'Hochelaga visitée par Jacques-Cartier, en 1535, abandonnée avant 1600.* » En revanche, les citoyens du Sault-au-Récollet n'ont pas hésité à souscrire à la thèse nordiste, qui ne laisse pas de jeter un certain éclat sur leur localité. Aussi la section locale de la société Saint-Jean-Baptiste s'est-elle empressée de faire installer, sur la façade de l'église du Sault-au-Récollet, un memento où le texte suivant se trouve inscrit : *Ici au pied du dernier Sault de la Rivière des Prairies, le 2 octobre 1535, est débarqué Jacques Cartier, en route pour Hochelaga.*

Qui pourrait reprocher aux citadins d'Outremont de poser quelque part, sur le plateau délimité plus haut, un memento portant le simple libellé suivant : *Emplacement de la bourgade d'Hochelaga visitée par Jacques Cartier, en 1535 ?*

CHAPITRE III

LA COTE SAINTE-CATHERINE

L'ANNEE 1663 fut marquée, au Canada, par de terrifiantes secousses sismiques dont la violence semble avoir ébranlé la jeune colonie jusque dans son tréfonds. Le père Lalemant, dans les *Relations*, nous a laissé un récit ému et coloré des phénomènes apocalyptiques qui vinrent alors jeter les Canadiens dans la consternation, pour ne pas dire l'affolement. Notamment, à Ville-Marie, un globe de flammes a fendu la nuit et l'a embrasée de mille feux infernaux, prodige éblouissant qui semble avoir sidéré notre mémorialiste et s'être inscrit en traits incandescents dans son imagination. « Ce même météore, nous décrit-il, parut sur Montréal, mais il semblait sortir du sein de la lune, avec un bruit qui égalait celui des canons et des tonnerres, et, s'étant promené en l'air, fut se perdre enfin derrière la montagne dont cette île porte le nom. »

On peut le présumer avec assez d'assurance, bien rares durent être les Villemariens qui, les ténèbres de cette nuit sinistre une fois dissipées, osèrent aller voir si d'aventure, par sa lourde chute, le mystérieux bolide n'avait pas creusé un immense cratère derrière le mont Royal. En effet, l'on sait qu'il était souverainement imprudent et périlleux, pour les habitants de Ville-Marie, de se hasarder aussi loin à cette époque où les insaisissables et sournois sauvages ne manquaient pas une chance d'exterminer les Blancs après leur avoir infligé force tortures.

Il en fut d'ailleurs ainsi durant quelque soixante ans, à partir de la fondation de Ville-Marie. Pendant une dizaine de lustres, les colons villemariens en furent réduits à agrandir leurs champs de culture et à reculer les limites de la sombre forêt parmi les qui-vive des sentinelles, au bruit du tocsin sonné nerveusement par une religieuse de l'Hôtel-Dieu, quand ce ne fut pas à la faveur des aboiements avertisseurs de la chienne *Pilote*, dressée à faire des tournées d'inspection pour débusquer les ennemis éventuels et dénoncer leur présence. En 1684, on put croire qu'il n'y avait plus que les songe-creux à prétendre qu'il fallait continuer à garder les fusils en bandoulière pour défricher, essoucher et semer. La défense des foyers villemariens est désormais chose du passé, en vint-on à se dire. Les sauvages n'en peuvent plus, ils ont fini de nous harceler et de nous décimer à l'improviste. Cessons de nous battre contre des moulins. Il y a mieux à faire que cela. Occupons-nous d'affaires plus importantes et plus urgentes. Courons maintenant à la défense de nos intérêts commerciaux menacés au loin par la cupidité conjuguée des Anglais et des Iroquois. — On sait ce qui s'ensuivit : expéditions guerrières aventureuses et lointaines, négligence de la surveillance locale. Comme il fallut vite déchanter quand survint soudainement le sanguinaire et odieux massacre de *Lachine*, en 1689 !

Les habitants de Ville-Marie s'en rendirent bien compte après cet incident douloureux, ils ne pouvaient pas encore se payer le luxe de dormir sur leurs lauriers dans une molle béatitude. Il leur fallait, sous peine d'extermination complète, voir à réorganiser leurs moyens de résistance contre les barbares indigènes. La première chose à faire était naturellement de ne pas s'exposer témérairement et étourdiment à tomber dans les mains sanguinaires des sauvages. Aussi, après l'horrible hécatombe de *Lachine*, le gouver-

neur de Montréal jugea-t-il opportun d'édicter une ordonnance obligeant tous les colons villemariens ou bien à se réfugier dans les forts environnants, ou bien à demeurer à l'intérieur des palissades de la ville, mauvaises palissades de pieux que M. de Callières avait fait élever après avoir assumé le gouvernement de Montréal, en 1684.

Cette mesure inspirée par la plus élémentaire prudence ne sera révoquée qu'en l'an 1700. Fut-elle appliquée toutefois dans toute sa rigueur, jusqu'à cette date ? Non. Entre 1692 et 1698, s'égrenèrent les monotones années « de petite guerre », lesquelles furent marquées par de coûteux insuccès subis par les Iroquois et un effondrement visible de leur puissance combative. Déjà l'aube de la Grande Paix de Montréal, signée en 1701, mais amorcée en 1699, se levait à l'horizon. Aussi, n'est-il pas étonnant que des impatients, avides d'espace et de grand air, aient pris sur eux de sortir des étouffantes palissades pour aller défricher et ensemercer la terre en dehors de l'enceinte de la ville, voire de l'autre côté de la montagne, tout à fait à l'intérieur de l'île, forts des signes avant-coureurs nombreux et nets d'une cessation prochaine et définitive des hostilités, qu'il n'y avait qu'à ouvrir les yeux pour voir.

Les archives nous fournissent les preuves qu'il en fut bien ainsi, que les Villemariens commencèrent à se répandre à l'intérieur de l'île dès les toutes dernières années du dix-septième siècle et qu'ils n'attendirent pas la signature officielle et définitive de la paix pour le faire.

Nous savons, par exemple, que dès 1700, à différentes dates, dix-neuf pionniers, dont nous connaissons les noms, contournèrent la montagne à l'est, et s'installèrent à l'ouest, dans les « prairies » de la Côte Saint-Laurent, prairies échelonnées de chaque bord du chemin qui a aujourd'hui pour noms : Côte-de-Liesse et boulevard Crémazie, sur

les terres à eux concédées par les Sulpiciens, alors seigneurs de l'île de Montréal. (Cf. *250e anniversaire de la première église de Saint-Laurent*, p. 12).

Nous savons aussi que Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens, l'officier-prêtre, comme on l'a appelé, confia à Gédéon de Catalogne, ingénieur du roi, au printemps de 1698, la tâche de faire le partage des terres de la Côte Notre-Dame-des-Neiges, dite Côte-des-Neiges, et nous avons la liste des premiers colons qui, en cette année-là, commencèrent d'habiter cette côte, la liste des premiers Côte-deneigiens. (Cf. *les Cahiers des Dix*, no 4, 1939, p. 142-48).

Bien plus et fort heureusement, nous ne sommes pas plus à court de preuves pour établir que ce même Dollier de Casson, confiant sans doute que Frontenac, revenu au pays pour reprendre son poste de gouverneur général, ne manquerait pas, grâce à sa main de fer, de contraindre plus ou moins prochainement les Iroquois à abaisser le pavillon pour toujours, osa distribuer des terres à des pionniers dans la Côte Sainte-Catherine, dès l'année 1694. Par le fait même, nous sommes certains qu'Outremont, le territoire actuel de l'ancienne Côte Sainte-Catherine, plonge des racines des plus profondes dans l'histoire du Canada.

Il existe, dans un bureau situé près du presbytère de l'église Notre-Dame, un registre dont la teneur assurément ne comporte guère d'intérêt pour les dévoreurs de digestes, mais qui ne laisse pas de faire les délices des professionnels de l'histoire parce qu'il constitue une mine de renseignements inestimables. Ce registre, qu'on appelle le Livre Terrier de Montréal, et qui n'a à peu près qu'un intérêt historique, depuis qu'on lui a substitué le cadastre, fut établi par « les Messieurs » en vertu d'une ordonnance émise par l'intendant Jean Talon, en 1666. Il contient la nomenclature des terres concédées par les seigneurs de l'île de

Montréal, la date de leur concession, leurs dimensions respectives, ainsi que les noms des concessionnaires à qui elles furent cédées.

C'est sur les feuillets jaunis et en bonne partie hiéroglyphiques de ce cahier que j'ai réussi à lire les noms des censitaires qui acceptèrent de prendre des terres dans la Côte Sainte-Catherine pour les mettre en valeur. En voici le relevé complet et à peu près textuel :

- No 931. François et Jean Lemaître (Sieurs de Lamorille et de Lalonge). Concessionnaires de 6 arpents sur 20, le 30 mars 1701.
- No 932. M. de Juchereau, concessionnaire de 4 arpents, depuis le bas de la Montagne, du côté nord-ouest, jusques à la ligne de base de la Côte Sainte-Catherine, 30 avril 1699.
- No 933. François Prudhomme, concessionnaire de 2 arpents sur 20, en remplacement d'une prairie du lac Saint-Pierre inondée par la chaussée du moulin, laquelle il a cédée aux seigneurs. La présente concession est du 14 septembre 1694.
- No 934. J.-B. Tessier, concessionnaire de 100 arpents en superficie, en 3 sur 33 arpents, 3 perches et 6 pieds de profondeur. Le 9 septembre 1694.
- No 935. Jacques Tessier, concessionnaire de 100 arpents en superficie, en 3 de front sur 33 et 3 perches et 6 pieds de profondeur. Le 9 septembre 1694.
- No 936. Charles Gervais, concessionnaire de 100 arpents en superficie en 3 de front sur 33 arpents, 3 perches, 6 pieds de profondeur. Le 9 septembre 1694.
- No 937. Louis Gervais, concessionnaire de 100 arpents en superficie, en 3 de front sur 33 arpents, 3 perches, 6 pieds. Le 9 septembre 1694.
- No 938. Jean Tessier, concessionnaire de 100 arpents en

superficie en 3 de front sur 33 arpents, 3 perches, 6 pieds. Le 9 septembre 1694.

No 939. Nicolas Gervais, concessionnaire de 100 arpents en superficie, en 3 de front sur 33 arpents, 3 perches, 6 pieds. Le 9 septembre 1694.

Grâce à ce catalogue officiel, nous avons donc la certitude que 7 terres sur 9 ont été concédées dans la Côte Sainte-Catherine dès le mois de septembre 1694, et que, partant, dès cette année, la Côte Sainte-Catherine était ouverte, que le bornage des terres y avait déjà été exécuté, bref que la Côte Sainte-Catherine existait. Voilà, sans conteste, une conclusion tout à fait capitale et de nature à réjouir tout Outremontais. Quant à la question de savoir si c'est Gédéon de Catalogne qui fut chargé de faire la division des terres, dans la Côte Sainte-Catherine, tout comme dans la Côte Notre-Dame-des-Neiges, c'est là une autre paire de manches. Il faut bien avouer que nous devons nous contenter de conjectures sur ce point précis qui, somme toute, n'a guère d'importance.



M. Gustave Lanctôt faisait don, en 1947, à la société Historique de Montréal, d'une pièce d'archive d'un intérêt exceptionnellement remarquable. Il s'agit d'une carte qu'il a découverte en 1939 à la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice, où se trouve l'original. Cette carte, qui a été copiée par Claire Fauteux, le 30 octobre 1939, et cataloguée par R. LaRoque de Roquebrune, le 5 novembre 1946, est anonyme, mais, comme elle est datée du 15 octobre 1702, sa valeur documentaire est incomparable. C'est elle qui, selon toute vraisemblance, servit à l'intendant Champigny pour la rédaction d'un rapport qu'il fit, en 1702, au roi Louis XIV. Voici ce qui se lit, au haut de



Une carte



de 1702.

cette carte : « Description générale de l'Île de Montréal divisée par côtes où sont exactement marquées toutes les distances, de place en place, les noms de chaque habitant, la quantité de terre qu'ils possèdent tant de front que de profondeur, les forts, églises et moulins et le tout, de suite et avec le meilleur ordre que l'on a pu observer. Ce 15 octobre 1702. »

Or, sur cette carte, l'on voit distinctement la Côte Sainte-Catherine et les limites de ses terres en deçà desquelles peuvent se lire aisément les noms de la plupart de leurs occupants respectifs. En outre, au bas du même document, il y a plusieurs notes explicatives et complétives, parmi lesquelles j'ai été heureux de démêler quelques renseignements dignes de mention sur la Côte Sainte-Catherine.

« Au bout desquelles susdites terres, y lisons-nous, depuis le fief de l'hôpital jusques à St-Michel, est le Domaine de la Montagne, derrière laquelle sont les Côtes N.-Dame des Neiges, Ste-Catherine et St-Laurent nouvellement et bien habitées, et les Côtes N.-Dame de Liesse et des Vertus qui ne sont point encore habitées. »

La Côte Sainte-Catherine est donc *nouvellement et bien habitée*, en 1702. Mais qui en sont les habitants ? Les voici : « Côte Ste-Catherine prenant au bout des Gadois Basset et en allant derrière la Montagne tirant la profondeur au nord-ouest en commençant par le flanc au bout des habitations de N.-Dame des Neiges ainsi qu'il ensuit :

La Morille 6 arpents sur 20 ; Mr Juchereau 4 sur 20 ; Prudhomme 3 sur $33\frac{1}{3}$; J.B. Tessier, id. ; Jacques Tessier, id ; Charles Gervais, id. ; Lamarche, id. ; Jean Tessier, id. ; Urbain Gervais, id. ; Carron et Tessier ; Basset et Couturier qui sont au bout des terres des dits Basset et Maricourt ci-devant marquées derrière la ville. »

Si l'on compare cette nomenclature avec celle du Livre

Terrier, l'on voit que le nombre des possesseurs de terres, dans la Côte Ste-Catherine, a légèrement augmenté en 1702 et que quelques « anciens » ont déjà lâché pied et ont été remplacés par des nouveaux venus.

Il est intéressant aussi de suivre, sur la même carte géographique, grâce à un pointillé que seuls des yeux attentifs peuvent discerner, le tracé de l'actuel chemin de la Côte Sainte-Catherine qui, alors comme aujourd'hui, côtoyait la base de la montagne. D'ailleurs, cette route, nous le savons, remonte bien au delà de 1702. Elle existait avant l'arrivée des Français au pays. C'était le chemin que suivaient les Iroquois pour aller à Hochelaga. M. Aristide Beaugrand-Champagne a personnellement relevé, sur son parcours, entre la rue Mont-Royal et l'avenue Pratt, de même que sur celui des sentiers qui y aboutissaient encore il y a quatre-vingts ans, « vingt-et-une sépultures indiennes dont vingt étaient payennes et une douteuse ». C'est en bordure de cette route que, beaucoup plus tard, la compagnie de la baie d'Hudson eut son entrepôt, plus exactement dans le lieu où se trouve l'actuel hôtel de ville d'Outremont dans la vieille aile duquel a résidé un agent de la compagnie.

Autres documents ayant trait à la Côte Sainte-Catherine. Selon M. E.-Z. Massicotte, qui a publié une étude sur la Côte-des-Neiges, dans *les Cahiers des Dix* de 1939, les seigneurs de l'île, pour avantager les habitants de la Côte-des-Neiges de même que ceux de la Côte Saint-Antoine, du Coteau Saint-Pierre et de la Côte Sainte-Catherine, tous gens éloignés de la ville, avaient fait bâtir un moulin à eau dans la commune de Notre-Dame-des-Neiges, autour de l'année 1700.

Le 31 mars 1708, M. de Belmont, supérieur des Sulpiciens, cède à Pierre Raimbault, procureur du roi, soixante arpents de terre autrefois concédés au sieur Dubuisson.

Les voisins sont les suivants : Jean Leduc, de la Côte Saint-Joseph, les sieurs Goyer, Chevalier, Garceau, Prud'homme, Mlle Duclos, les habitants de Notre-Dame-des-Neiges, enfin le sieur Barsalou et autres de la Côte Sainte-Catherine.

Dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de septembre 1915, paraissait un document intitulé : *Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, Les Trois-Rivières et Montréal. Lettre au Ministre ; 7 novembre 1712*. Voici ce qui a trait à notre sujet, dans cette pièce : «L'île de Montréal appartient à Mrs du Séminaire de St-Sulpice. Les premières habitations ont été concédées en 1653. Elle est divisée en six paroisses, savoir : Montréal, Lachine, haut de l'île, la Pointe au Tremble, la rivière des Prairies et la Mission du Sault au Récollet. La première est desservie par un des prêtres dudit Séminaire, de laquelle dépendent les habitants le long du fleuve depuis Verdun jusques à la Longue Pointe, en outre la moitié des Côtes St-Pierre et St-Paul, les Côtes de Notre-Dame des Neiges, de Liesse, des Vertus, St-Laurent Ste-Catherine et St-Michel et la Visitation . . . Derrière et autour de la dite Montagne sont les côtes de Ste-Catherine, Notre-Dame-des-Neiges, de Liesse et des Vertus nouvellement établies ; les terres y sont belles et de bonne qualité pour les arbres fruitiers et pour produire toutes sortes de grains et légumes. »

Le 20 février 1716, Pierre Raimbault, procureur du roi, vend à Etienne Robert de la Morandière, une terre à la Côte-Notre-Dame-des-Neiges. Cette terre a quatre arpents de front à partir de la commune jusqu'aux terres des sœurs de la Congrégation joignant les habitations de la Côte Sainte-Catherine.

En 1720, l'Eglise canadienne comptait au delà de quatre-

vingts districts paroissiaux dans les trois gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Les limites de ces districts n'avaient pas encore été régulièrement déterminées et cette incertitude engendrait d'inévitables disputes, au sujet du paiement de la dîme. En outre, la Cour de France faisait pression pour avoir un état clair et précis des paroisses qu'il était possible d'ouvrir dans la colonie. Le gouverneur, M. de Vaudreuil, jeta son dévolu sur Benoît-Mathieu Collet, procureur général du Conseil Supérieur, et le nomma commissaire pour régler les districts paroissiaux. Accompagné d'un greffier, Nicolas-Gaspard Boucault, il visita les deux rives du Saint-Laurent, du 4 février au 3 juin 1721. Dans chaque localité, les habitants convoqués d'avance eurent l'avantage de pouvoir venir exposer leurs griefs et leurs desiderata devant le commissaire. Celui-ci dressa des procès-verbaux de ces entrevues et les remit au gouverneur, M. de Vaudreuil. Le texte de ce rapport a été publié dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* pour l'année 1921-22. Voici ce qui, dans ce compte rendu, concerne la Côte Sainte-Catherine : « Et le dix-neuf du dit mois de février - - au séminaire du dit lieu, sont comparus par devant nous Monsieur François Vachon de Belmont - - - faisant les fonctions curiales de l'église de Notre-Dame de Villemarie au dit lieu de Montréal - - - tous habitants - - - auxquels nous avons exposé le sujet de notre commission, et les avons interpellés de nous dire l'étendue présente de la dite paroisse, non compris l'étendue de cette ville, le nombre des chefs de famille qui la composent, aussi non compris les chefs de famille qui sont bourgeois et habitants de cette ville, et de nous déclarer si eux ou aucuns de ceux qui ne sont point venus en cette assemblée, sont incommodés pour venir à l'église paroissiale de cette ville soit par la difficulté des chemins ou par l'éloignement, sur quoi les dits sieurs de

Belmont et Ranjeard nous ont dit - - - que entre les dites côtes de Notre-Dame-des-Neiges et de la Visitation est une petite côte nommée Ste-Catherine, distante de cette ville d'environ trois-quarts de lieues de distance - - - à compter de l'habitation - - - la plus éloignée de cette ville - - - que dans la Côte Ste-Catherine, il y a quatre chefs de famille dont deux sont bourgeois de cette ville - - - Et sur la commodité et incommodité pour venir à l'église paroissiale de cette ville, les dits comparants ont dit qu'ils ne se plaignent point ou qu'ils sont contents d'être paroissiens de cette paroisse. »

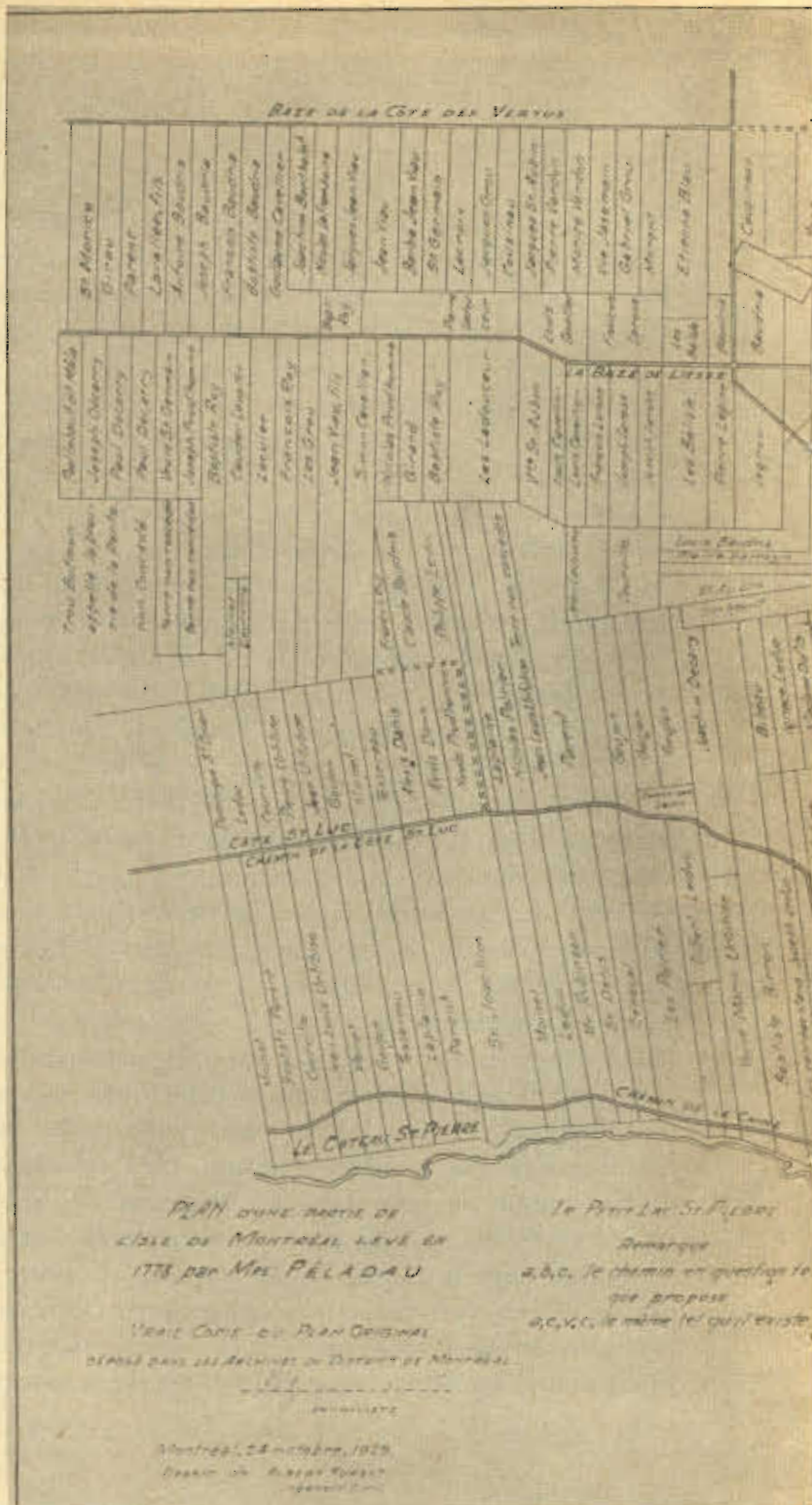
Quatre chefs de famille dont deux sont bourgeois de la ville de Montréal, voilà le bilan pour la Côte Sainte-Catherine, en 1721. Si j'entends bien cette formule, l'enthousiasme des commencements, de 1694, de 1702, s'est quelque peu refroidi. Où sont donc les concessionnaires des premières années ? Ont-ils abandonné leurs terres pour en prendre ailleurs ? Les ont-ils laissées tomber en déshérence, comme cela arrivait assez fréquemment, en ces temps ? L'on sait en effet que les seigneurs se virent forcés, par la négligence de beaucoup de censitaires, de demander au gouvernement, en 1708, de passer un décret aux fins de faire rentrer dans leur domaine seigneurial les terres et terrains tombés en déshérence. Les archives de la Marine contiennent une « Ordonnance de Randot pour autoriser les Sulpiciens à réunir à leur domaine les terres concédées qui sont restées inhabitées et incultes ». Quoi qu'il en soit, aucun de ces quatre chefs de famille de la Côte Sainte-Catherine ne comparut devant le commissaire Benoît Collet, lors de cette enquête « sur la commodité et l'incommodité » faite en 1721.

Autre pièce de 1721, du 20 septembre celle-là. C'est un règlement tiré du tome premier des *Edits et Ordonnances*. Il concerne la délimitation des frontières de la paroisse de Montréal. Notamment, « dans les terres, elle contiendra les

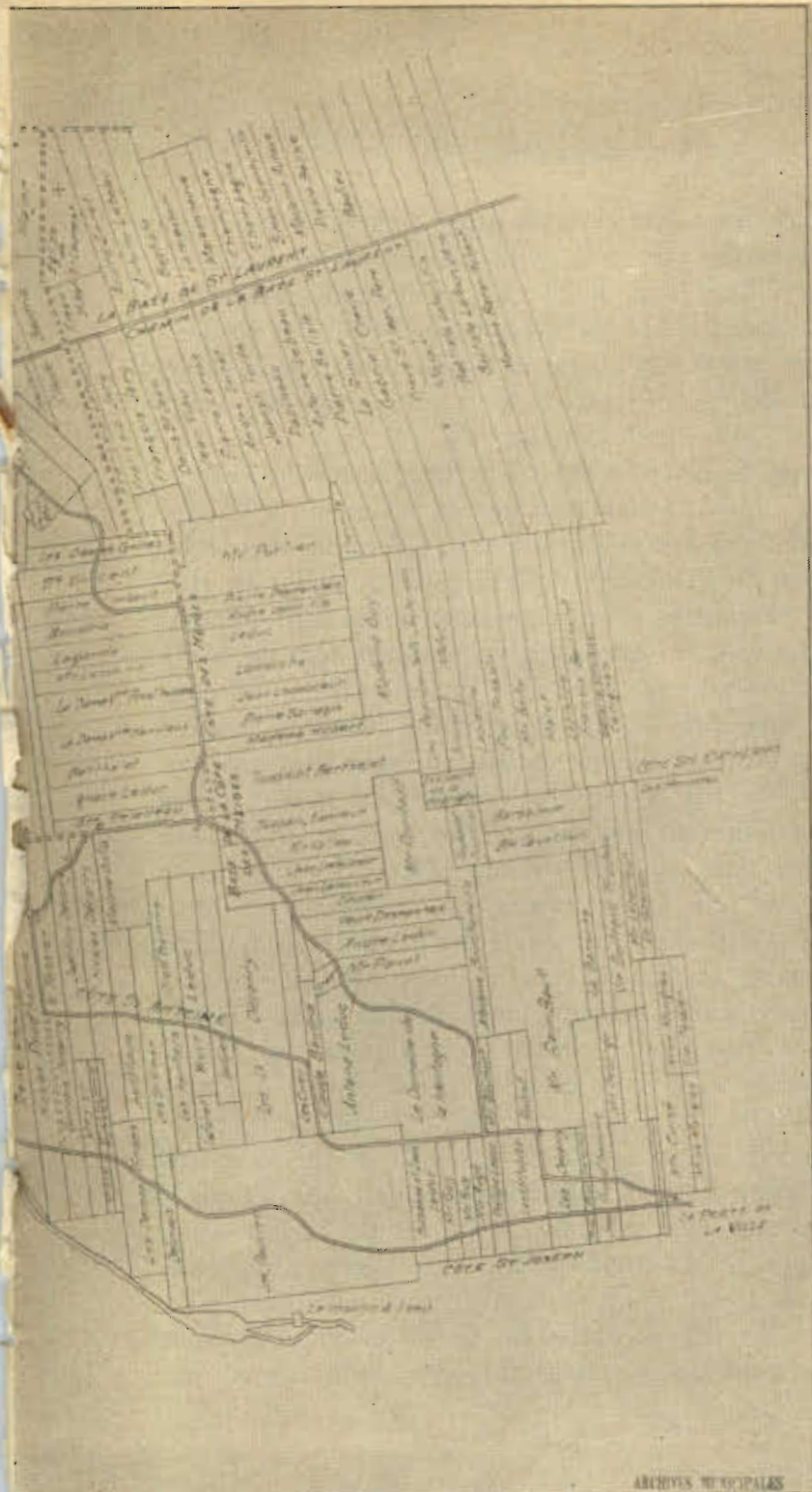
Côtes de la Visitation, de Saint-Joseph, de Notre-Dame-des-Neiges, la Côte de Saint-Pierre tout entière, celle de Saint-Paul jusqu'à l'habitation d'Yves Lucas, icelle comprise, et la Côte de Sainte-Catherine aussi tout entière . . . »

En l'an 1778, l'arpenteur Jean Péladeau fut chargé de dresser un plan d'un secteur de la partie ouest de l'île de Montréal, secteur qui correspond au territoire occupé de nos jours par Outremont, Westmount, Notre-Dame-de-Grâces, Côte-des-Neiges, Quartier Mont-Royal, Montréal-ouest, village de la Côte Saint-Luc, Hampstead, ville Mont-Royal, ville Saint-Laurent. Sur ce plan, les noms des possesseurs de terre de la Côte Sainte-Catherine sont marqués. Ce sont les sœurs de la Congrégation, les représentants Juchereau, Simonet, Malet, Lapierre, Paul Tessier, Mr Boite, Malet, Lapierre, François Berthelet, Zacarie Urtubise, Carignan. La première colonie n'est représentée que par Paul Tessier, vraisemblablement descendant de l'un des trois Tessier, preneurs de terres en 1694.

Avant de clore ce chapitre, je tiens à expliquer que le mot Côte, dans Côte Sainte-Catherine, n'a rien à voir avec les raides montées du mont Royal comme la proximité de la montagne, et même sa présence dans la cité d'Outremont, pourraient aisément le faire croire. La Côte-de-Liesse n'est pas du tout montagneuse, son sol est tout à fait plat et uni et cependant le vocable Côte figure dans son nom. D'où vient donc cette curieuse dénomination qui semble d'autant plus arbitraire qu'il n'y a pas même de mer dans les environs de Montréal ? Il y a longtemps que les gens sont intrigués par cette question, car déjà le baron de Lahontan, au premier volume de ses célèbres et romancés *Voyages dans l'Amérique Septentrionale*, écrivait sa surprise à ce sujet : «Ce mot de côtes n'est connu en Europe que pour côtes de la mer, c'est-à-dire



Le plan de



ARCHIVES MUNICIPALES

Cladau (1778).

les montagnes, les dunes et toute autre sorte de terrain qui la retient dans ses bornes : au lieu qu'ici où les noms de bourg et de village sont inconnus, on nomme côtes, certaines seigneuries dont les habitations sont écartées de deux ou trois cents pas et situées sur le rivage du fleuve de Saint-Laurent. On dit, par exemple, telle côte a quatre lieues d'étendue, une autre en a cinq, etc. »

Voici la clef de cette énigme. En 1663, le roi de France, persuadé qu'il fallait à tout prix former le Canada à l'image de la France, ordonna à l'intendant Talon de « prendre soin de diviser les habitants par bourgades », de les grouper en des lieux « ramassés », en des villages taillés sur le modèle des bourgs français. L'intendant Talon eut le tort de croire cette mesure exécutable et, fort de l'expérience réussie, pour des raisons spéciales, en quelques rares localités comme Charlebourg, par exemple, de vouloir en urger et généraliser l'application. Ce fut là un royal impair. Le milieu et les circonstances n'étaient pas du tout les mêmes au Canada et en France. La Nouvelle-France n'était qu'une vaste forêt vierge, et les seules routes qui traversaient cette forêt étaient le fleuve et les rivières auxquels les Canadiens devaient pouvoir accéder facilement. En outre, au Canada, les domaines avaient beaucoup plus d'étendue qu'en France. N'était-il pas utopique de vouloir contraindre les Canadiens à se serrer autour de quelque point central ? Entre les voisins il fallait nécessairement qu'il y eût de l'espace. Bref il importait de se rendre à la réalité et de comprendre que le bourg pouvait très bien convenir aux Français sans pour autant être adapté aux colons de la Nouvelle-France et qu'il fallait adopter une autre unité géographique : « Au Canada, l'unité géographique naturelle, c'est la côte, écrit E. Salone, dans *La Colonisation de la Nouvelle-France*, c'est-à-dire, l'ensemble des habitations qui,

ici de plain-pied avec la grève ou la batture, là au sommet de la falaise, s'alignent entre deux coudes du fleuve. »

Ce vocable, une fois passé dans la pratique, sert par extension à désigner les localités fondées à l'intérieur, comme la Côte Sainte-Catherine, même quand elles étaient quelque grands cours d'eau, singulièrement du

peu
fleuve
Sainte-Catherine

CHAPITRE IV

LA MUNICIPALITÉ
DE LA PAROISSE DE

DANS son ouvrage portant le titre *Démocratie*
de *De Tocqueville* les associations locales des citoyens constatent que les assemblées
que les institutions municipales sont à la base de la vie sociale ; que ces mêmes
écoles primaires sont à la base de la vie sociale ; que ces mêmes
permettent aux peuples de jouir de la liberté tout
beau établir un gouvernement qui ne soit que les
jamais l'esprit de la liberté. Les institutions
municipales.

Ce fut donc une date
jour où les gouvernants
leurs subordonnés les
reste, ils y allèrent
qu'après les trois
avait été suspendu
nistrateur de
tion de fo
membres,
les plus
aux fins
cipal,